

**TROIS PAS DE PLUS...**

FAISANT SUITE À  
*UN PAS DE PLUS*  
(JUIN 2021)

**POUR METTRE FIN  
À L'ITINÉRANCE**

**SEPTEMBRE 2022**



COLLECTIF  
D'ORGANISMES  
MEMBRES



ACCUEIL BONNEAU  
CAP ST-BARNABÉ  
CARE MONTRÉAL  
LA MAISON DU PÈRE

LE CHAÎNON  
MISSION BON ACCUEIL  
MISSION OLD BREWERY  
PROJETS AUTOCHTONES DU QUÉBEC

## Table des matières

1. Introduction.....	2
2. Vision : Un chez-soi où aller .....	3
3. Principes directeurs .....	3
4. Trois pas de plus... pour mettre fin à l'itinérance .....	4
4.1. Plan « Un pas de plus » : Accueil et ré-affiliation dans l'urgence .....	4
4.2. Accompagnement en logement.....	5
4.3. Système régional d'accès coordonné.....	8
5. Conclusion .....	9

## 1. Introduction

La pandémie a créé une crise sans précédent en itinérance. En solidarité, nous sommes plusieurs organismes montréalais œuvrant en itinérance à avoir entrepris dans les deux dernières années des démarches synergiques afin de présenter au CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL) ainsi qu'aux autorités municipales et provinciales des propositions qui visent à améliorer la façon dont les services aux personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir sont planifiés, financés et organisés.

Le **Plan « Un pas de plus... vers la fin de l'itinérance »**, élaboré en juin 2021, est l'une des propositions issues de nos collaborations interorganismes. Présenté par CAP St-Barnabé, CARE Montréal, Accueil Bonneau, La Maison du Père, Mission Bon Accueil, Mission Old Brewery et Projets Autochtones du Québec, ce plan a comme objectifs de transformer les services d'hiver ponctuels en services continus et d'améliorer la trajectoire des personnes à travers les services et programmes des organismes pouvant les aider.

Le plan « *Un pas de plus* » reflète bien l'évolution de la transformation effectuée par des organismes œuvrant en itinérance en ce qui concerne, entre autres, les services d'hébergement d'urgence. En fait, nous avons mis fin à l'approche d'offrir l'hébergement d'urgence une nuit à la fois et de voir les personnes obligées de quitter les lieux chaque matin pour les revoir attendre de nouveau en file chaque soir. Nous avons plutôt misé sur l'accès à un continuum de services 24 heures par jour. Les services d'hébergement d'urgence, tout comme les services d'haltes-accueil (haltes-chaleur) et de navette, figurent parmi les principales portes d'entrée de nos organismes. Le contact que nos intervenants ont avec les personnes en situation d'itinérance dans ces lieux permet de mieux orienter les personnes vers une variété de services adaptés selon leurs besoins et de leur assurer l'accompagnement psychosocial requis.

Les besoins en services d'urgence existent à l'année longue et non seulement en période hivernale. La réalisation du plan « *Un pas de plus* », dans son intégralité, permettrait aux organismes partenaires d'élargir leurs offres de services afin d'assurer un accès aux services d'hébergement d'urgence, aux haltes-accueil et aux services de navette 24 heures sur 24, et ce, 365 jours par année. Avec des ressources dédiées en intervention, en soutien et en suivi psychosocial, les organismes pourraient alors mieux répondre aux besoins de plus de personnes en situation d'itinérance, voire les accompagner vers des programmes de ré-affiliation sociale, un logement avec accompagnement, en hébergement transitoire ou d'autres ressources spécialisées.

Nous sommes convaincus que l'augmentation du nombre de personnes en logement ou en hébergement adapté donnera comme résultat une diminution du besoin de places en hébergement d'urgence et en haltes-accueil. Ainsi, une transformation dans la nature de ressources requises pourrait s'opérer et le financement auparavant dédié aux mesures d'urgence pourrait être redirigé vers des services d'évaluation des besoins, d'accompagnement vers un logement, et de soutien dans la communauté.

Le financement de places en hébergement d'urgence a été confirmé jusqu'en 30 juin 2022, alors que d'autres éléments du plan « *Un pas de plus* » n'ont pas fait l'objet de financement. Aussi, nous avons dû mettre fin à certains services faute de budget récurrent. Force est de constater que malgré les avancées et l'accord de principe des autorités, la mise en place des mesures préconisées demeure incomplète et précaire, et ce, particulièrement pour la population à besoins complexes.

Les besoins identifiés en 2021 sont toujours d'actualité. En fait, nous croyons que les résultats du dénombrement ponctuel prévu à l'automne 2022 confirmeront ce que nous constatons depuis le début de la pandémie : il y a une augmentation du nombre de personnes en situation d'itinérance et les besoins sont encore plus importants.

Le Plan « *Trois pas de plus... pour mettre fin à l'itinérance* », auquel Le Chaînon et Projet Logement Montréal adhèrent, tient compte de ces besoins et ajoute un élément incontournable à la réalisation du plan « *Un pas de plus* », soit la mise en place de ressources et de services axés sur l'accompagnement vers l'accès au logement. Aussi, la mise en œuvre d'un système d'accès coordonné, sur lequel des travaux se poursuivent avec le ministère de la Santé et des Services Sociaux (MSSS), vient compléter le plan comme élément régional structurant.

Le plan « *Trois pas de plus* » cible les personnes qui se trouvent en hébergement d'urgence et en hébergement de transition et a comme but de réduire de façon significative le nombre de personnes en situation d'itinérance. Vous trouverez, dans les sections qui suivent, la vision et les principes directeurs qui soutiennent nos démarches, un rappel des éléments du plan « *Un pas de plus* », la proposition concernant l'accompagnement en logement, et des enjeux entourant le développement et l'utilisation d'un système d'accès coordonné.

## 2. Vision : Un chez-soi où aller

Ce cri de ralliement autour d'une vision pour mettre fin à l'itinérance à Montréal s'est exprimé d'abord lors de la rédaction du plan « *Un pas de plus... vers la fin de l'itinérance* » au printemps 2021. Il unit les voix et l'engagement, sans leur être exclusifs, de neuf partenaires majeurs en itinérance à Montréal : Accueil Bonneau, Cap St-Barnabé, CARE Montréal, La Maison du Père, Le Chaînon, Mission Bon Accueil, Mission Old Brewery, Projet Logement Montréal, et Projets Autochtones du Québec. Tous membres du Mouvement pour mettre fin à l'itinérance à Montréal (MMFIM), nous avons intégré dans nos façons de faire le principe que nous pouvons agir en collaboration à des fins communes en faveur des personnes en situation d'itinérance.

La stratégie adoptée pour réaliser cette vision met l'accent sur le développement d'actions concertées facilitant l'accueil, l'accès au logement, l'accompagnement et la ré-affiliation sociale. Elle reconnaît la pluralité des modèles d'hébergement et d'accompagnement comme élément clé de la réponse aux choix et aux besoins variés des personnes. De plus, elle reconnaît que les mesures temporaires en itinérance – financées sur une base annuelle, voire trimestrielle – ne facilitent ni le maintien de ressources requises ni la continuité des services aux personnes en situation d'itinérance. De fait, pour réduire le nombre de personnes en situation d'itinérance et aider celles qui sont à risque de le devenir, il faut assurer un financement pérenne de mesures durables et à la hauteur des besoins.

## 3. Principes directeurs

Notre stratégie s'appuie sur les principes directeurs suivants :

- l'opérationnalisation en partenariat d'une trajectoire de services qui tiennent compte du vécu expérientiel des personnes en situation d'itinérance ou avec un passé d'itinérance et qui répondent à leurs besoins;
- la reconnaissance des services spécifiques offerts par les organismes, de leur expertise auprès de groupes de population particuliers, par exemple, les femmes, les jeunes, les personnes âgées, les personnes issues des communautés autochtones ou LGBTQ2S+, et la contribution de cette expertise au continuum de services;
- l'importance de l'accès aux services adaptés pour des groupes de population particuliers ou pouvant répondre aux besoins de personnes vivant avec des problématiques complexes telles que le vieillissement précoce, la dépendance, des troubles mentaux, et des maladies chroniques;
- l'appui au développement et à la mise en œuvre d'initiatives en prévention de l'itinérance en partenariat avec les instances municipales, le réseau de la santé et des services sociaux, et des organismes communautaires venant en aide aux personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir;

## TROIS PAS DE PLUS... POUR METTRE FIN À L'ITINÉRANCE

- la mise en œuvre d'approches et de pratiques facilitant la cohabitation sociale soit en partenariat avec des organismes dont la mission s'articule autour de ce type de soutien, soit par les ressources des organismes partenaires;
- la nécessité d'assouplir les critères d'entrée en logement subventionné afin d'en faciliter l'accès en temps opportun.

### 4. Trois pas de plus... pour mettre fin à l'itinérance

#### 4.1. Plan « Un pas de plus » : Accueil et ré-affiliation dans l'urgence

La mission ultime de nos organismes étant de sortir les personnes de l'itinérance, nous devons prévoir que les personnes qui utilisent les services dits d'urgence – l'hébergement d'urgence, les services de navette, les haltes-accueil – puissent entrer dans une trajectoire de services qui va les aider à retrouver et maintenir un logement. Pour ce faire, nous devons mettre en place des ressources et des services structurants qui appuient les démarches d'évaluation, d'intervention et de la prise en charge de personnes utilisant ces services.

Le **Plan « Un pas de plus » : Accueil et ré-affiliation dans l'urgence** vise à assurer l'efficacité de ces démarches. Il reflète l'évolution dans les approches auprès des personnes en situation d'itinérance en mettant fin au recours à l'hébergement d'urgence comme solution à l'itinérance. De fait, il mise sur le soutien à offrir pour que la personne, y compris celle qui requiert des services à haut seuil d'accessibilité, ait accès aux ressources et aux types d'interventions pouvant l'aider à long terme et de façon permanente. Pour cette raison, ce volet du plan « *Trois pas de plus* » est associé au développement et à l'accès de places en hébergement de transition, en logement, et en hébergement adapté discuté à la section 4.2 de ce document.

Le plan prévoit une transformation des ressources dédiées à des services d'urgence et donc, la décroissance des ressources suivantes au fur et à mesure que des usagers ont accès à de l'hébergement de transition, à de l'hébergement adapté ou à un logement :

- les places en hébergement d'urgence, selon le scénario proposé au [Tableau 1](#);
- les places en haltes-accueil, passant de 150 à 100 places réparties entre différents organismes;
- les équipes en évaluation, intervention et counseling ainsi que les ressources en soutien.

**Tableau 1**

Scénario de répartition des places en hébergement d'urgence sur 5 ans									
2022-2023		2023-2024		2024-2025		2025-2026		2026-2027	
Sites	Places	Sites	Places	Sites	Places	Sites	Places	Sites	Places
3 (x50 places)	150	2 (x50 places)	100						
3 x 100	300	3 x 100	300	3 x 100	300	2 x 100	200	1 x 100	100
1 x 150	150	1 x 100	100	0	0	0	0	0	0
Total									
<b>7</b>	<b>600</b>	<b>6</b>	<b>500</b>	<b>5</b>	<b>400</b>	<b>4</b>	<b>300</b>	<b>3</b>	<b>200</b>

Depuis 2015, les membres et partenaires du MMFIM recueillent des données sur les personnes logées issues de l'itinérance. C'est en partie grâce à ces données que nous avons évalué notre capacité à loger les personnes et à diminuer le nombre de places requises en hébergement d'urgence.

## TROIS PAS DE PLUS... POUR METTRE FIN À L'ITINÉRANCE

Comme nous l'avons indiqué dans le plan déposé en juin 2021, les places en hébergement d'urgence et en haltes-accueil seront réparties pour répondre aux besoins de différents secteurs de la ville ainsi que de groupes ayant des besoins particuliers, dont les personnes issues des communautés autochtones. Aussi, il est prévu que 15 à 20 % des places en hébergement d'urgence soient disponibles pour répondre aux besoins spécifiques des femmes.

Certaines ressources devront être maintenues et bonifiées pendant les cinq ans du plan. Il s'agit de deux navettes à l'année longue, augmentant à trois pendant la période hivernale, pour desservir notamment le secteur Est de la ville et le centre-ville. Afin d'assurer une coordination efficace des services sur le terrain et entre les organismes, une équipe de gestion interorganismes veillera, 7 jours sur 7, à la mise en œuvre du plan et à la gestion en mode réseau. Enfin, une plateforme de communications est prévue dans le but de faciliter la gestion des demandes ou des besoins d'accès aux services et aux ressources sur la base du principe d'accueil coordonné.

Le financement requis sur les cinq années du **Plan « Un pas de plus » : Accueil et ré-affiliation dans l'urgence** selon le scénario de répartition de places ci-dessus est présenté de façon sommaire au [Tableau 2](#). Les coûts reflètent les dépenses salariales (entres autres : agents d'intervention, superviseurs, coordonnateurs, chauffeurs, préposés en hygiène et salubrité) et des dépenses non salariales, y compris les services alimentaires, de télécommunications et en technologies d'information, dont l'accès à l'Internet. À noter que les frais de location de chambres ou d'immeubles, s'il y a lieu, ne sont pas inclus.

**Tableau 2**

Financement opérationnel requis – Plan « Un pas de plus » : Accueil et ré-affiliation dans l'urgence					
Ressources	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Places en hébergement d'urgence	35 700 700 \$	32 009 740 \$	27 217 920 \$	21 866 895 \$	15 912 725 \$
Places en haltes-accueil	3 905 500 \$	3 909 150 \$	3 903 400 \$	3 549 280 \$	2 928 155 \$
Services de navette	1 412 665 \$	1 483 300 \$	1 557 465 \$	1 635 335 \$	1 684 395 \$
Plateforme de communications	55 000 \$	57 750 \$	60 640 \$	63 670 \$	66 855 \$
<b>Total</b>	<b>41 073 865 \$</b>	<b>37 459 940 \$</b>	<b>32 739 425 \$</b>	<b>27 115 180 \$</b>	<b>20 592 130 \$</b>

Les coûts non récurrents la première année sont évalués à 150 000 \$ pour l'acquisition et l'implantation de la plateforme de communications. S'ajoutent à ce montant, les coûts d'ameublement des installations et l'achat d'équipement requis selon le nombre de places et l'état des lieux.

### 4.2. Accompagnement en logement

L'**accompagnement en logement** ne peut pas être dissocié des mesures définies à la section 4.1. Les ressources prévues pour ce deuxième volet permettront d'assurer à la personne en situation d'urgence un parcours fluide à travers la trajectoire de services et de consolider le continuum de services liés à la recherche de logement ou d'hébergement adapté, à l'accompagnement, et au soutien afin de favoriser la stabilité résidentielle.

L'expérience des villes de Calgary et de Toronto, ainsi que d'autres pays tels que la Finlande, nous confirme que la réduction de l'itinérance résulte de mesures soutenues visant l'accès au logement. Une étude sur l'approche *Logement d'abord* à Calgary<sup>1</sup> a démontré le rapport coût-efficacité des programmes de stabilité résidentielle avec accompagnement, en plus des impacts positifs sur le désengorgement des services publics. Par ailleurs, la ville de

<sup>1</sup> A. Jadidzadeh, N. Falvo, & D.J. Dutton, 2020, *Cost Savings of Housing First in a Non-Experimental Setting*. Canadian Public Policy, 46(1), 23-36. doi:10.3138/cpp.2019-017

## TROIS PAS DE PLUS... POUR METTRE FIN À L'ITINÉRANCE

Toronto conclut, par l'analyse de statistiques de son accès coordonné, que le taux des personnes qui ne sont pas retournées en hébergement d'urgence après deux ans est de 93,4 %<sup>2</sup>.

En Finlande, « Le modèle de *Logement d'abord* démontre que le rapport coût-efficacité est toujours plus grand lorsqu'on veut en finir avec l'itinérance plutôt que quand on tente de la gérer<sup>3</sup>. » La Y-Foundation, un des principaux organismes en développement de l'approche *Logement d'abord* en Finlande, estime que cette approche fait économiser aux services sociaux finlandais l'équivalent de 9 600 € annuellement pour chaque personne logée, comparé à l'éventualité de laisser cette même personne dans la rue<sup>4</sup>. Le programme *Logement d'abord*, « permet de réaliser des économies annuelles en services sociaux et en soins de santé dont le montant est supérieur aux coûts du programme : un investissement plus que rentable »<sup>5</sup>.

L'étude menée par Eric Latimer et collègues<sup>6</sup> montre que le coût moyen des services et prestations qu'une personne en situation d'itinérance ayant des problèmes de santé mentale reçoit est d'environ 60 000 \$ par an à Montréal (en dollars de 2016). Des analyses<sup>7</sup> d'une intervention de type *Logement d'abord* qui inclut le logement et les services de soutien montrent que ceux-ci coûtent environ 15 000 \$ par personne par an pour les personnes à besoins modérés, et environ 20 000 \$ par personne par an pour les personnes à besoins élevés. Cette prise en charge, toutefois, permet de réduire d'autres coûts de sorte que les coûts associés au logement, y compris le supplément au loyer, sont largement compensés par la réduction de coûts d'autres services en itinérance, en services de santé, et en services policiers, par exemple. Les analyses montrent qu'on peut ainsi réduire l'itinérance de façon substantielle à faible coût.

Les organismes partenaires du **Plan « Trois pas de plus... pour mettre fin à l'itinérance »** ont évalué qu'en tenant compte du taux de roulement des places en hébergement de transition, il faut prévoir l'accès sur une base annuelle à 500 logements ou places en hébergement adapté, avec services d'accompagnement selon les besoins, pour assurer une diminution de 100 places en hébergement d'urgence.

Les services d'**accompagnement en logement** répondront aux besoins des personnes utilisant notamment les services d'hébergement d'urgence et d'hébergement de transition et visent tant les personnes pouvant recevoir des services à bas seuil d'accessibilité que celles nécessitant des services à haut seuil d'accessibilité. Les personnes peuvent être référées non seulement par les équipes des différents services d'hébergement d'urgence, permettant ainsi de désengorger leurs services réguliers, mais aussi par les différents partenaires communautaires en itinérance et des équipes traitantes du réseau de la santé et des services sociaux. Les personnes pourront avoir

---

<sup>2</sup> Lindsay Allan, Wonda Amenu, "Toronto - Using Data to Reduce Returns to Homelessness." *Ville de Toronto*, 23 mars 2022, Séminaire (Zoom), <https://youtu.be/Xfphh0hg5OU?t=1699>

<sup>3</sup> Juha Kaakinen, 2016, "Lessons from Finland: helping homeless people starts with giving them homes", *The Guardian* (UK), <https://www.theguardian.com/housing-network/2016/sep/14/lessons-from-finland-helping-homeless-housing-model-homes>

<sup>4</sup> Charlie Duxbury, 2019, "To help the homeless, close a shelter", *Politico* <https://www.politico.eu/article/to-help-the-homeless-helsinki-finland-close-a-shelter/>

<sup>5</sup> Reportage de Sylvain Desjardins (réal. Hugues Brassard) *Le Téléjournal, Radio-Canada*, Montréal, 23 février 2022 (5mins10secs) URL: <https://ici.radio-canada.ca/tele/le-telejournal-avec-celine-galipeau/site/segments/reportage/391513/itinerant-finlande-sans-abri>

<sup>6</sup> Latimer, E. et al. Costs of services for homeless people with mental illness in 5 Canadian cities: a large prospective follow-up study. *CMAJ Open* 2017. DOI:10.9778/cmajo.20170018

<sup>7</sup> Latimer, E. et al. Cost-Effectiveness of Housing First With Assertive Community Treatment: Results From the Canadian At Home/Chez Soi Trial. 2020. [ps.psychiatryonline.org](http://ps.psychiatryonline.org)

## TROIS PAS DE PLUS... POUR METTRE FIN À L'ITINÉRANCE

accès aux logements dans la communauté, soit provenant du secteur privé ou faisant partie des parcs de logements ou d'hébergement adapté des organismes en itinérance.

Pour avoir un réel impact sur le nombre de personnes en situation d'itinérance, nous avons établi un objectif d'accueillir 250 personnes la première année et 500 personnes dans chacune des années subséquentes, pour 2 250 personnes accueillies après cinq ans (voir [Tableau 3](#)). Un certain nombre de personnes choisiront de ne pas poursuivre les démarches d'accompagnement et seront transférées à d'autres ressources pouvant les aider. Aussi, des personnes deviendront autonomes avec le temps et n'auront plus besoin de soutien. Le nombre de personnes en stabilité résidentielle avec accompagnement est donc évalué à 1 685 après cinq ans. Pour atteindre et maintenir cet objectif, l'appui des décideurs est requis pour assurer le développement de logements ainsi que pour l'octroi du financement des ressources de soutien et des services d'accompagnement à la hauteur des besoins.

**Tableau 3**

Accompagnement en logement						
Année	2023	2024	2025	2026	2027	Total 5 ans
<b>Personnes accueillies annuellement</b>	<b>250</b>	<b>500</b>	<b>500</b>	<b>500</b>	<b>500</b>	<b>2 250</b>
<i>Personnes participantes - haut seuil d'accessibilité (cumulatif)</i>	64	200	323	433	532	<b>1 685</b>
<i>Personnes participantes - bas seuil d'accessibilité (cumulatif)</i>	139	434	699	938	1 153	
<i>Transferts autres ressources et personnes devenant autonomes (annuel)</i>	47	69	112	151	186	<b>565</b>

Des ressources dédiées à la coordination des services, à l'évaluation et l'accompagnement des personnes selon leurs besoins, aux services de soutien actif pour accéder à un logement (agents de location) et aux services de soutien communautaire sont prévues. L'équipe de coordination sera chargée de s'assurer que les ressources et les différents services, mécanismes d'accès et de référencement répondent, d'une part, aux besoins des personnes en situation d'itinérance, et d'autre part, aux attentes du personnel travaillant dans les programmes des organismes en itinérance.

Nous avons utilisé l'exemple du modèle financier du projet Chez-soi de Montréal pour établir les coûts, tout en tenant compte du profil de personnes visées (la majorité de bas seuil d'accessibilité et 30 % de haut seuil d'accessibilité) et de l'expérience des organismes dans le cadre de leurs activités d'accompagnement en logement et celle de Projet Logement Montréal. Les paramètres de coûts tiennent compte du nombre et de la composition d'équipes d'intervenants au sein des organismes en itinérance et dans la communauté ainsi que des éléments du programme de supplément au logement (PSL). L'investissement financier est évalué à 64,8 M \$ sur cinq ans (voir [Tableau 4](#)).

Tableau 4

Accompagnement en logement						
Coûts (000 \$)	2023	2024	2025	2026	2027	Total 5 ans
Soutien aux personnes et gestion	1 380 \$	7 292 \$	8 915 \$	10 483 \$	12 004 \$	40 074 \$
Suppléments au loyer	492 \$	1 382 \$	2 420 \$	3 418 \$	4 378 \$	12 090 \$
Ameublement, fonds de réparation, frais administratifs	1 437 \$	2 571 \$	2 727 \$	2 877 \$	3 021 \$	12 633 \$
<b>Total</b>	<b>3 309 \$</b>	<b>11 245 \$</b>	<b>14 062 \$</b>	<b>16 778 \$</b>	<b>19 403 \$</b>	<b>64 797 \$</b>
Coût moyen par personne	16 296 \$	17 737 \$	13 761 \$	12 239 \$	11 515 \$	

Nous prévoyons offrir aux équipes d'intervention et de soutien ainsi qu'aux organismes participant aux démarches un éventail de formations sur les différents modèles d'hébergement que nous retrouvons dans le milieu. La formation sur les dernières approches en accompagnement en logement, dont l'approche axée sur les forces, fait aussi partie de nos objectifs de transfert de connaissances et de renforcement de la capacité des organismes quant aux interventions ou au soutien à offrir. Des collaborations à cet effet sont envisagées avec le MMFIM et d'autres organismes.

Nous demandons que la réalisation de ce volet du plan soit accompagnée notamment par des mesures visant l'arrimage de l'octroi de suppléments au loyer avec des services d'accompagnement ainsi que par l'assouplissement des critères pour bénéficier de logements subventionnés.

#### 4.3. Système régional d'accès coordonné

Pour qu'une communauté puisse prévenir et mettre fin à l'itinérance, celle-ci doit, entre autres, connaître qui sont les personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir et quels sont leurs principaux besoins, dont ceux en matière de logement et d'accompagnement. À cet égard, elles peuvent être mieux orientées vers les services d'accompagnement requis.

La stratégie fédérale *Vers un chez-soi* préconise la mise en place d'un **Système régional d'accès coordonné** (SRAC). Un tel système permet d'instaurer une démarche commune, d'une part, entre les différents organismes en itinérance et, d'autre part, entre les organismes en itinérance et les fournisseurs de logements. De plus, le SRAC s'appuie sur un processus structuré d'évaluation globale des personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir, basé sur plusieurs types de critères tels que les besoins des personnes, leur niveau de vulnérabilité, les critères d'admissibilité aux logements ainsi que sur le portrait complet et mis à jour en temps réel des logements disponibles au sein des organismes partenaires.

Le déploiement du SRAC est l'élément clé structurant permettant d'établir la liste des personnes en situation d'itinérance pouvant bénéficier, selon les critères établis, des services d'accès à un logement ou à l'hébergement adapté. Il permet aussi de faciliter la communication tant au sein du continuum de services de chaque organisme qu'entre les organismes et avec des instances municipales impliquées dans les services aux personnes en situation d'itinérance. Finalement, il permet de mieux comprendre et d'analyser le contexte afin d'orienter le développement de ressources basé sur des données et besoins identifiés.

## TROIS PAS DE PLUS... POUR METTRE FIN À L'ITINÉRANCE

Le « *Projet d'analyse et conception vers un projet d'accès coordonné en itinérance à Montréal* », auquel sept organismes<sup>8</sup> ont collaboré, a été présenté au CCSMTL en novembre 2020. Ce projet vise à définir un modèle d'accueil régional harmonisé pouvant répondre à une clientèle variée et aux services spécifiques selon les mandats des organismes, entre autres pour les personnes issues des communautés autochtones et des communautés LGBTQ2S+, les jeunes et les personnes âgées. Des travaux sont en cours avec le MSSS pour que le Système d'information sur les personnes et les familles sans abri (SISA) puisse servir comme système d'accès coordonné. Les discussions à venir devront permettre d'examiner les enjeux identifiés par le MSSS et des organismes et d'émettre des recommandations quant aux aspects suivants<sup>9</sup> :

- la structure de gouvernance interorganisme;
- l'adaptation technologique, si nécessaire, ainsi que le soutien technique à mettre en place;
- les aspects légaux, dont ceux liés au partage de données et à l'accès aux informations des organismes;
- le cadre de déploiement et les coûts opérationnels;
- les données sur l'implantation afin de suivre le progrès d'adoption et d'utilisation par les organismes en itinérance;
- le suivi des indicateurs de résultat quant à l'accès au logement;
- le financement des coûts d'implantation et opérationnels.

Des réponses satisfaisantes à ces enjeux permettront d'entamer la mise en œuvre d'un système d'accès coordonné au bénéfice des organismes, et surtout, des personnes en situation d'itinérance, et de travailler de pair avec le comité de pilotage en place au CCSMTL.

## 5. Conclusion

*« Si j'avais un toit, une maison où aller, j'irais avec plaisir... »*

Albert Lord<sup>10</sup>

Le **Plan « Trois pas de plus ... pour mettre fin à l'itinérance »** présente une vision commune de mesures qui permettront aux personnes en situation d'itinérance de sortir de la rue de façon définitive et de bénéficier de ce qui est un droit fondamental : un lieu où elles peuvent vivre en sécurité dans la paix et la dignité. Le plan témoigne de la volonté de nos organismes d'optimiser l'aide aux personnes en mettant de l'avant nos expertises et des services spécifiques dans le cadre d'une approche globale pour répondre aux besoins variés et parfois complexes des personnes. Il témoigne aussi de notre capacité de coordonner nos actions en tant que partenaires pour offrir une trajectoire efficace vers un logement et des continuums de services requis tant aux personnes en situation d'itinérance qu'à celles à risque de le devenir.

Plusieurs services en itinérance ont vu une diminution ou un non-renouvellement de leur financement et certaines ressources dites « COVID », mais qui sont en réalité des ressources d'hébergement d'urgence, sont menacées de

---

<sup>8</sup> Mission Bon Accueil, Mission Old Brewery, La Maison du Père, Accueil Bonneau, Pavillon Patricia Mackenzie, Le Chaînon, et Projet Logement Montréal.

<sup>9</sup> Projet d'analyse et conception vers un projet d'accès coordonné en itinérance à Montréal, pages 9-10.

<sup>10</sup> Nadeau, Jessica (28 janvier 2021). Couvre-feu. Un souci en moins, Le Devoir, Montréal, Québec. Commentaire fait par Albert Lord, 63 ans, interviewé par la journaliste. Au moment de la publication de l'article, M. Lord était en situation d'itinérance depuis 2015.

## TROIS PAS DE PLUS... POUR METTRE FIN À L'ITINÉRANCE

fermeture par manque de financement. Dans le contexte actuel de déploiement du *Plan d'action interministériel en itinérance 2021-2026* (PAII) et ses actions, il est primordial pour nous de présenter un plan cohérent et réaliste. C'est pourquoi nous pensons qu'il est essentiel de ne pas compromettre l'accès à nos ressources d'hébergement d'urgence et que les besoins en lits « COVID » pour les personnes en situation d'itinérance soient comblés autrement que par nos organismes respectifs, dont par des établissements du réseau de la santé et des services, et ce, afin de leur offrir un lieu sécuritaire d'isolement et des soins de santé selon leurs besoins, notamment à cause de la présence de comorbidités chez ces personnes. Dans cet esprit, la diminution graduelle de places dans nos ressources ne devrait pas influencer sur l'accès aux services en itinérance que nous devons fournir.

Les trois composantes du **Plan « Trois pas de plus... pour mettre fin à l'itinérance »** forment un tout intégré et sont congruentes avec les stratégies des programmes fédéraux, provinciaux et municipaux en itinérance ainsi qu'avec les axes d'intervention de leurs plans d'action. Il est complémentaire au développement de services de prévention en itinérance. Plus important, le plan est cohérent avec les approches utilisées aujourd'hui auprès des personnes en situation d'itinérance. Ainsi, il assurera la continuité dans la prestation de services d'urgence et renforcera les démarches des organismes dans l'évaluation des besoins de la personne et la référence aux ressources et services pouvant l'aider à sortir de la rue et d'éviter de s'y retrouver.

Notre expérience individuelle et collective confirme qu'une trajectoire efficace de services d'accueil, d'accompagnement en logement, et de ré-affiliation sociale – et le continuum de services à l'intérieur de chacune de ces grandes dimensions d'activités – doit être au cœur des mesures visant la réduction du nombre de personnes en situation d'itinérance.

- Le volet « **Un pas de plus** » : **Accueil et ré-affiliation en urgence** permettra d'assurer l'accès 7 jours sur 7 aux services d'hébergement d'urgence, aux places en haltes-accueil, et aux services de navette à l'année longue ainsi qu'aux ressources d'accueil et de ré-affiliation notamment pour les personnes qui requièrent des services essentiels d'urgence. Ce volet prévoit une bonification des ressources en intervention et en accompagnement pour mieux orienter les personnes vers des services ou programmes dont elles ont besoin, notamment ceux visant l'accès au logement ou à l'hébergement adapté. L'efficacité de cette approche mènera à une diminution du besoin de recours aux places en hébergement d'urgence et en haltes-accueil ainsi qu'une réduction des coûts associés à ces ressources. Le financement demandé est de 41 M \$ la première année et diminue chaque année, avec la réduction du nombre de places en hébergement d'urgence et en haltes-accueil, pour atteindre 20 M \$ la cinquième année.
- Le plan prévoit aussi le rehaussement du financement alloué aux services d'**accompagnement en logement**, y compris des services de soutien communautaire. Implanté parallèlement au volet « **Un pas de plus** » : **Accueil et ré-affiliation en urgence**, ces services permettront d'accroître le nombre de personnes en stabilité résidentielle et de surcroît, de diminuer le nombre de personnes nécessitant des services d'urgence. Le financement associé à l'accompagnement en logement de 2 250 personnes en situation d'itinérance est de 64,8 M \$ sur une période de cinq ans.

L'apport des instances gouvernementales est nécessaire pour assurer l'accès aux logements requis. Notre expérience des dernières années et le déroulement des travaux en lien avec l'actualisation du PAII nous rappellent à ce titre l'urgence d'un meilleur arrimage entre les paliers gouvernementaux associés aux services sociaux et au logement. En effet, les financements destinés aux mesures d'accompagnement et ceux associés à des PSL, par exemple, doivent impérativement être prévus et annoncés de pair pour porter les fruits escomptés. Ils sont indissociables. De plus, les PSL dédiés à la personne demeurent ceux permettant la plus grande flexibilité dans leur actualisation pour les personnes en situation d'itinérance. Nous recommandons

## TROIS PAS DE PLUS... POUR METTRE FIN À L'ITINÉRANCE

que ce sujet fasse partie des priorités du comité interministériel de façon à faciliter le travail des acteurs intersectoriels.

- Le troisième volet du plan, le développement d'un **Système régional d'accès coordonné**, permettra de répondre de façon équitable aux besoins en matière de logement ou d'hébergement adapté des personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir et d'adapter les orientations des services futurs. Pouvant desservir tous les organismes en itinérance à Montréal, il assurera une trajectoire de services efficace et efficiente. Les travaux à venir avec le MSSS devraient répondre aux enjeux soulevés par les organismes quant à la gouvernance du système, aux questions légales, et aux coûts de déploiement et d'opération.

Le **Plan « Trois pas de plus... pour mettre fin à l'itinérance »** s'inscrit dans un moment charnière alors que le Plan d'action intégré en itinérance montréalais et ses financements afférents ont reçu un accord de principe du comité de coordination intersectoriel régional coordonnée par le CCSMTL. Il témoigne de la pertinence d'une approche coordonnée et de l'efficacité de mesures axées sur l'accès au logement et la stabilité résidentielle avec accompagnement psychosocial adapté. Le plan souligne la nécessité d'un financement récurrent et en continu permettant d'assurer la planification, l'organisation, et l'implantation des ressources requises de l'ensemble des organismes impliqués dans sa mise en œuvre.